

## La ville en décroissance, laboratoire du droit à la ville ?

Christelle Morel Journal et Valérie Sala Pala

### Dossier « Actualités du droit à la ville.

#### Henri Lefebvre 50 ans après »

*Dans les villes en décroissance, des collectifs expérimentent de nouvelles modalités de production de l'espace, dont l'approche radicale d'Henri Lefebvre permet d'éclairer certains enjeux. L'analyse d'une redynamisation de rez-de-chaussée vacants à Saint-Étienne met en évidence les logiques qui sous-tendent ces mobilisations et les tensions qui les traversent.*

Lorsque Henri Lefebvre publie *Le Droit à la ville* (Lefebvre 1968), la décroissance urbaine<sup>1</sup> ne constitue pas un enjeu majeur en France. L'analyse d'expérimentations en cours dans des villes en décroissance gagne pourtant, selon nous, à mobiliser la conception lefebvrine du droit à la ville. Dans cet article, nous soulignons les principaux apports de ce droit formalisé par Lefebvre, puis nous montrons que les principes qui le sous-tendent sont particulièrement pertinents pour comprendre ces expérimentations. Nous analysons les tensions qui traversent ces dernières à partir de l'exemple d'une action de redynamisation de rez-de-chaussée vacants à Saint-Étienne, l'une des grandes villes françaises les plus touchées par la décroissance<sup>2</sup>.

### Relire Lefebvre, renouer avec une approche radicale

Deux dimensions de l'approche lefebvrine retiennent particulièrement notre attention. La première est sa portée radicale, parfois sous-estimée dans la littérature scientifique (Purcell 2002). Pour Lefebvre, le droit à la ville se définit moins par un contenu que par un processus inscrit dans un horizon qui consiste, pour les habitants, à (re)prendre collectivement le contrôle sur l'habiter, sur la production et l'usage de l'espace urbain et à faire primer la valeur d'usage sur la valeur marchande. Loin de réduire l'habiter à l'habitat, Lefebvre le considère comme une dimension essentielle de l'existence humaine (Lefebvre 1966). Reprendre collectivement le contrôle de l'habiter implique selon lui de défaire les stratégies et idéologies urbaines dominantes et donc de rompre avec les rapports de production capitalistes, la classe ouvrière étant à ses yeux seule capable de mener ce processus révolutionnaire.

<sup>1</sup> Les villes en décroissance « connaissent un déclin démographique couplé à une dévitalisation économique et, bien souvent, à une paupérisation de leur population » (Béal *et al.* 2017). La recherche présentée s'inscrit dans le projet ANR Altergrowth, coordonné par V. Béal et auquel participait Matthieu Giroud. Cet article lui est dédié.

<sup>2</sup> Avec la désindustrialisation et la périurbanisation, la ville est passée de 223 000 habitants en 1968 à 172 000 habitants en 2016. Une quarantaine d'entretiens ont été conduits auprès d'acteurs des politiques et mobilisations urbaines entre 2016 et 2018.

Deuxièmement, Lefebvre considère que ce droit se conquiert dans et par l'action quotidienne. Il invite dès lors à observer les possibles ouverts par des actions concrètes (Pinder 2015), les utopies à l'œuvre *maintenant* dans les pratiques urbaines (Lefebvre 2009, p. 100). Le droit à la ville réside dans la production, contrôlée par les habitants, d'espaces urbains correspondant à leurs besoins et désirs, favorisant les rencontres, le jeu, la création et la liberté, permettant au fond leur émancipation.

Ces deux dimensions conduisent à examiner depuis un angle original des expériences en cours dans les villes en décroissance.

## **Le droit à la ville en contexte de décroissance urbaine**

La décroissance urbaine produit des effets tant sur la société locale (surreprésentation relative des classes populaires, faible part des diplômés, vieillissement de la population, Cauchi-Duval *et al.* 2017) que sur l'habiter. Elle se traduit notamment par l'expérience du vide, liée à une vacance élevée des logements et rez-de-chaussée commerciaux, qui s'ajoute aux friches urbaines produites par le délaissement industriel.

Prégnante dans les représentations ordinaires des villes en décroissance, cette présence d'espaces en déshérence occulte toutefois d'autres facettes de l'expérience urbaine quotidienne. Les acteurs impliqués dans les expérimentations en cours – habitants, militants, professionnels de l'urbain et/ou « artistes habitants » (Trigano 2015) – rencontrés à Saint-Étienne soulignent ainsi les opportunités qu'offre le contexte de décroissance pour le déploiement de leurs initiatives : la disponibilité de nombreux espaces et leur facilité d'accès économique pour des activités associatives ou artistiques ; un relatif brassage social, ethnique et culturel ; l'attention des pouvoirs publics, limités dans leurs moyens d'agir par la faiblesse des ressources fiscales, et le soutien d'acteurs privés engagés depuis longtemps dans le renouvellement urbain ; l'existence d'interstices faisant l'objet d'un faible contrôle et donc susceptibles d'être investis comme un « terrain de jeu<sup>3</sup> ». Ils évoquent enfin l'« authenticité » et l'« état d'esprit » d'une ville postindustrielle échappant en partie à leurs yeux à la normalisation marchande et accordent une haute valeur symbolique aux traces urbaines héritées de l'histoire ouvrière (Rautenberg et Védrine 2017).

Dans cette configuration qu'un·e interviewé·e baptise avec humour la « Silicose Valley<sup>4</sup> », divers collectifs ont développé des actions dans les « fissures de l'ordre urbain planifié et programmé » (Lefebvre 2009, p. 77), selon un rapport plus ou moins revendicatif vis-à-vis des pouvoirs publics : pratiques d'autogestion dans des squats<sup>5</sup>, investissements artistiques sauvages, création de friches culturelles<sup>6</sup> et d'espaces publics expérimentaux attentifs aux usages existants<sup>7</sup>, etc. Nous concentrerons ici l'analyse sur une action de réanimation de rez-de-chaussée commerciaux vacants engagée spontanément à la fin des années 2000 au Crêt de Roch, un quartier ancien péricentral, populaire et dégradé. S'il n'est pas question d'ériger cette expérience en emblème, elle constitue une étude de cas pertinente – parmi d'autres possibles – pour deux raisons. D'une part, prenant pour objet des espaces laissés vacants par la perte d'habitants, elle est représentative des actions favorisées par la décroissance. D'autre part, en tant que mobilisation urbaine discrète et ancrée dans le quotidien, elle relève des interventions que l'approche lefebvrienne permet de révéler.

---

<sup>3</sup> Entretien avec des peintres-afficheurs, mai 2017.

<sup>4</sup> Entretien avec un·e membre de l'association Avataria, juin 2016. Cette association organise depuis 1999 le festival Avatarium (voir [www.avataria.org/spip](http://www.avataria.org/spip)).

<sup>5</sup> L'expérience du squat Izmir, installé dans le quartier populaire de Beaubrun de 2000 à 2006, relève d'une forme d'autogestion territoriale (Gray 2018). Voir <https://izmir.squat.net/index-2.html>.

<sup>6</sup> À partir de 2005, les entrepôts Bellevue accueillent trois collectifs et deviennent un lieu d'expérimentation culturelle. Voir [www.artfactories.net/IMG/SYNTHESE\\_TRANSFO2006.pdf](http://www.artfactories.net/IMG/SYNTHESE_TRANSFO2006.pdf).

<sup>7</sup> Voir l'action de l'association Carton Plein (Carton Plein 2016).

**Figure 1. Rez-de-chaussée murés dans le quartier du Crêt de Roch (2018)**



Source : C. Morel Journal.

### **Un droit à la ville en construction ? Une expérience de réanimation de rez-de-chaussée vacants**

Dès les années 2000, le quartier du Crêt de Roch est animé de multiples initiatives, souvent adossées à l'Amicale laïque. Des habitants, pour la plupart issus des classes moyennes, aux durées de résidence variées, y inscrivent leur volonté de transformer les processus de production de l'urbain, ce qui se traduit par la création d'une association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) et le lancement d'un projet d'habitat coopératif. Ces deux alternatives, qui entendent court-circuiter les logiques capitalistes du secteur agroalimentaire et de la promotion immobilière, suscitent rapidement un fort engouement<sup>8</sup>.

L'action conduite sur les rez-de-chaussée vacants relève d'une démarche analogue : rompre avec les logiques capitalistes de l'aménagement, questionner la propriété privée et transformer la condition urbaine des habitants « déjà-là » (Harvey 1989 ; Béal et Rousseau 2014). Elle est portée par l'association Rues du développement durable (RDD), créée en 2009 en lien étroit avec l'Amicale laïque. Pour ses porteurs, les espaces vacants du quartier constituent des « opportunités énormes<sup>9</sup> » pour le déploiement d'initiatives habitantes. L'association se donne ainsi pour objectif d'« aider l'installation d'activités “alternatives”, en mettant à leur disposition des locaux au loyer raisonnable<sup>10</sup>, [de] promouvoir des modes d'occupation qui favorisent le partage de l'espace, la mutualisation des moyens, la solidarité entre acteurs, la mixité des publics, l'ouverture sur le quartier<sup>11</sup> ». Par ses fonds propres et autres subventions publiques, elle a permis entre 2011 et 2018 de réactiver une dizaine de locaux : local à vélos, atelier de designers, artisanat, épicerie bio en vrac, chorégraphe, pratiques alternatives de soin, activités plutôt destinées aux classes moyennes. En

<sup>8</sup> En 2016, une centaine de familles gravite autour de l'AMAP et 13 ménages ont intégré fin 2015 cet habitat collectif passif construit en autopromotion.

<sup>9</sup> Entretien avec un-e membre fondateur-trice de RDD, mai 2018.

<sup>10</sup> L'association joue un rôle d'intermédiaire entre propriétaires et porteurs de projet (négociation du niveau de loyer tempéré des coûts de rénovation et de mise aux normes).

<sup>11</sup> *Un outil d'investissement solidaire : Crêt de Liens. Un quartier : le Crêt de Roch*, plaquette 2011, URL : [www.loire-solidaires.org/files/plaquette\\_CretDeLiens\\_2011.pdf](http://www.loire-solidaires.org/files/plaquette_CretDeLiens_2011.pdf).

2018 une accorderie, visant à développer les échanges de services entre membres tout en luttant contre la précarité et l'isolement, est mise en place. RDD fait du quartier un espace privilégié d'expérimentation et d'implication des habitants, toujours en lien avec les acteurs de l'éducation populaire, mais inscrit aussi son action dans des réseaux plus larges de l'économie sociale et solidaire et de la « transition<sup>12</sup> » démocratique, économique et écologique.

Les limites de cette expérimentation dans sa capacité à faire advenir le droit à la ville sont évidentes. Par son échelle et ses moyens, elle n'est logiquement pas à même de transformer les conditions de vie de l'ensemble des habitants et notamment des groupes sociaux les plus minorisés sur le plan social et/ou ethnique. L'association RDD est portée par des membres des classes moyennes, « vieux » militants politiques et jeunes professionnels-militants de l'urbain. Ils valorisent le brassage social et cherchent à ouvrir des opportunités d'implication ou de prise de paroles pour l'ensemble des habitants par la mise en œuvre d'actions de connaissance et d'appropriation de l'urbain (jardins partagés, conception de square, etc.) en lien avec l'Amicale.

**Figure 2. Un rez-de-chaussée réactivé au pied de la montée du Crêt de Roch (2018)**



Source : V. Sala Pala.

La question de leur capacité à subvertir les logiques dominantes des politiques urbaines conduites à Saint-Étienne se pose également. En 2016, l'association RDD, associée à d'autres acteurs dans un collectif dédié, Coop Roch, a été retenue par l'Établissement public d'aménagement (EPA) de Saint-Étienne pour intervenir à Saint-Roch, autre quartier d'habitat ancien dégradé. Pour l'heure, le collectif n'est pas à même d'ébranler les logiques dominantes de l'aménagement urbain. Sa volonté de transformer le quartier avec et pour les habitants déjà-là, et en particulier les catégories sociales les plus dominées – en assumant une dimension d'implication économique des habitants –, se heurte encore à la volonté de l'EPA et des élus locaux de maîtriser la communication et la relation aux habitants, mais aussi à la position marginale de ce projet au sein d'une stratégie urbaine qui reste centrée sur des enjeux d'attractivité (Miot 2012 ; Morel Journel et Sala Pala 2011) et qui cible en conséquence prioritairement d'autres quartiers (quartier créatif de Manufacture Plaine Achille, quartier d'affaires de Châteaureux, etc.).

Malgré ces limites, il existe au Crêt de Roch, à défaut de projet de rupture avec le capitalisme, un « pouvoir collectif de remodelage des processus d'urbanisation » (Harvey 2008, p. 23). Dans le contexte de décroissance et de difficultés de mobilisation de l'investissement privé qui en découlent, dans la complexité et la longueur procédurales des interventions dans les quartiers anciens dégradés, des acteurs-habitants construisent une force sociale collective qui transforme l'un des problèmes – l'existence de locaux vacants – en une opportunité pour le droit à la ville. Dans les

<sup>12</sup> Entretien avec deux membres de RDD, juin 2016.

actions conduites, la valeur d'usage prime sur la valeur d'échange, la question de l'habiter supplante celle du logement, contribuant à construire une forme d'« utopie expérimentale » (Lefebvre 2009, p. 100) pour faire advenir l'urbain comme « œuvre des citoyens » (*ibid.*, p. 64) et non comme système imposé.

Cinquante ans après la parution du *Droit à la ville*, l'approche radicale de Lefebvre a d'indéniables vertus pour analyser les nouvelles modalités de faire la ville dans les villes en décroissance. Elle conduit à appréhender les mobilisations habitantes en portant attention à leur capacité à favoriser l'émancipation et à subvertir les stratégies ou idéologies urbaines dominantes. Elle rappelle qu'« il existe déjà au sein de l'urbain de multiples pratiques qui regorgent de possibilités alternatives » et que « ces pratiques créent partout des espaces hétérotopiques » (Harvey 2011, p. 43). Le recours aux idées de Lefebvre met en évidence aussi bien la teneur politique de ces actions que les obstacles qu'elles rencontrent, aujourd'hui au moins autant qu'en 1968, lorsqu'elles cherchent à perturber les normes dominantes de la production urbaine.

## Bibliographie

- Béal, V., Collet, A., DeFilippis, J., Ocejo, R. E. et Rousseau, M. 2017. Dossier « Villes en décroissance », *Métropolitiques* [en ligne], 27 mars. URL : [www.metropolitiques.eu/Villes-en-decroissance.html](http://www.metropolitiques.eu/Villes-en-decroissance.html).
- Béal, V. et Rousseau, M. 2014. « Alterpolitiques ! ». *Métropoles* [en ligne], n° 15. URL : <https://journals.openedition.org/metropoles/4948>.
- Carton Plein. 2016. *La Cartonnerie. Expérimenter l'espace public, Saint-Étienne 2010-2016*, Paris : PUCA.
- Cauchi-Duval, N., Cornuau, F. et Rudolph, M. 2017. « La décroissance urbaine en France : les effets cumulatifs du déclin », *Métropolitiques* [en ligne], 26 avril. URL : [www.metropolitiques.eu/La-decroissance-urbaine-en-France,1093.html](http://www.metropolitiques.eu/La-decroissance-urbaine-en-France,1093.html).
- Gray, N. 2018. « Beyond the Right to the City: Territorial Autogestion and the Take over the City Movement in 1970s Italy », *Antipode*, vol. 50, n° 2, p. 319-339.
- Harvey, D. 2011. *Le Capitalisme contre le droit à la ville. Néolibéralisme, urbanisation, résistances*, Paris : Éditions Amsterdam.
- Harvey, D. 2008. « The Right to the City », *New Left Review*, n° 53, p. 23-40.
- Harvey, D. 1989. « From Managerialism to Entrepreneurialism: The Transformation in Urban Governance in Late Capitalism », *Geografiska Annaler. Series B, Human Geography*, vol. 71, n° 1, p. 3-17.
- Lefebvre, H. 2009 [1968]. *Le Droit à la ville*, Paris : Economica Anthropos.
- Lefebvre, H. 1992 [1966]. « Introduction à l'étude de l'habitat pavillonnaire », in M. Roncayolo et T. Paquot (dir.), *Villes et civilisation urbaine. XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris : Larousse, p. 483-497.
- Miot, Y. 2012. *Face à la décroissance urbaine, l'attractivité résidentielle ? Le cas des villes de tradition industrielle de Mulhouse, Roubaix et Saint-Étienne*, thèse d'aménagement et urbanisme, université Lille-1.
- Morel Journal, C. et Sala Pala, V. 2011. « Le peuplement, catégorie montante des politiques urbaines néolibérales ? », *Métropoles* [en ligne], n° 10. URL : <https://journals.openedition.org/metropoles/4536>.
- Pinder, D. 2015. « Reconstituting the Possible: Lefebvre, Utopia and the Urban Question », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 39, n° 1, p. 28-45.
- Purcell, M. 2002. « Excavating Lefebvre: The Right to the City and its Urban Politics of the Inhabitant », *Geojournal*, n° 58, p. 99-108.

- Rautenberg, M. et Védrine, C. (dir.). 2017. *Saint-Étienne ville imaginée. Mineurs, artistes et habitants*, Saint-Étienne : Presses universitaires de Saint-Étienne.
- Trigano, S. 2015. *Les Artistes habitants stéphanois. Appropriations de l'héritage ouvrier par l'exploration pédestre et la production d'images de la ville*, thèse de sociologie, Université Jean-Monnet Saint-Étienne.

**Pour citer cet article :**

Christelle Morel Journel & Valérie Sala Pala, « La ville en décroissance, laboratoire du droit à la ville ? », *Métropolitiques*, 29 novembre 2018. URL : <https://www.metropolitiques.eu/La-ville-en-decroissance-laboratoire-du-droit-a-la-ville.html>.